d'informations mensuelles N°112

Juin 2022

Lettre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRÉSANSE

Les Services de prévention et santé au travail dans l'application de la réforme

près le temps des états des lieux et des rapports successifs ayant trouvé leur aboutissement dans la loi du 2 août 2021, les Services ont contribué ces derniers mois de façon pragmatique, avec des remontées de terrain, à la réflexion sur ce que pourrait être une offre socle effective, prenant en compte leurs contraintes et enjeux opérationnels. Leur Assemblée générale 2021 avait confirmé la volonté des SSTI de pleinement s'engager dans la réforme, pour accompagner au mieux les entreprises adhérentes et leurs salariés dans leurs actions de prévention. Depuis, le texte de loi est paru et entré en vigueur et les désormais Services de

prévention et santé au travail du réseau Présanse accompagnent entreprises et salariés dans les nombreux changements déjà effectifs tout en anticipant ceux encore suspendus à la publication de décrets d'application.

Le 21 mars dernier, Présanse tenait une Assemblée générale extraordinaire pour voter une adaptation nécessaire des statuts, auxquels ont dès lors été intégrées les mesures transitoires retenues dans le cadre de la réforme de la gouvernance des Services (résolutions votées et statuts mis à jour à retrouver sur presanse.fr).

Dans les suites de ces adaptations, c'est donc une Assemblée générale ordinaire qui s'est déroulée le 9 juin au Paris Marriot Opéra Ambassador. Après deux éditions hybrides lors de la pandémie de Covid-19, c'est en présentiel que s'est tenue l'Assemblée générale 2022 de Présanse, rassemblant les représentants des SPSTI.

L'AGE de mars ayant prolongé les mandats des administrateurs, il n'y a pas eu de vote de



renouvellement du Conseil d'Administration. La séquence aura été l'occasion de faire à la fois le bilan de l'année écoulée depuis la précédente AG du 10 juin 2021 et de consolider la feuille de route de Présanse et des SPSTI alors que la phase de parution des décrets d'application de la réforme est en cours.

Dans son rapport moral, le président de Présanse M. Maurice Plaisant a ainsi rappelé que c'est collectivement, et à force de travail, que les SPSTI ont su montrer la réalité de leur action au plus près du terrain, leur capacité à trouver les solutions opérationnelles pour répondre aux besoins, saluant l'action de tous et notamment des Directions des Services et de leurs équipes qui ont agi concrètement sur le terrain.

Une confiance renouvelée a ainsi pu être accordée aux Services de prévention et santé au travail. Les résultats des cinq prochaines années détermineront cependant leur avenir sur le long terme. La définition de l'offre socle et le référentiel de certification à venir sont les éléments qui



fixeront les défis opérationnels qu'auront à relever les SPSTI.

« Nous devons chacun mesurer les écarts entre ce que nous faisons aujourd'hui et ce que les entreprises adhérentes sont en droit d'attendre désormais. L'effectivité du service rendu au regard de l'offre socle est l'objectif premier que nous devons atteindre. »

C'est avec ce contexte de réforme toujours en cours de déploiement et ces éléments à l'esprit que l'Assemblée générale a dès lors approuvé les orientations générales suivantes pour décliner le projet associatif de Présanse et éclairer ses priorités en 2022:

- 1)En qualité de représentant des opérateurs, répondre à toute question des pilotes du système national de Santé au travail (Etat et partenaires sociaux) favorisant la rédaction d'une réglementation applicable et favorable à la bonne réalisation de la mission des SPSTI, et en particulier dans le périmètre de l'ensemble socle de services.
- 2)Animer un partage des pratiques pour guider les SPSTI dans la mise en œuvre de la réforme dans tous les aspects de leur activité.
- 3) Proposer toute action permettant de faire face aux besoins en personnels de santé des SPSTI.

- 4) Proposer une communication partagée sur l'offre socle de services.
- 5)Proposer des évolutions statutaires pour Présanse adaptées aux besoins de SPSTLet favoriser la cohérence du réseau des associations régionales.
- 6)Assurer les missions quotidiennes de veille et de conseils juridiques.
- 7)Préparer la révision de la grille des classifications de la branche au regard de la nouvelle réglementation et des besoins de la branche.
- 8) Assurer le recueil de données consolidées du secteur.
- 9) Assurer la mission de veille et d'information.

Au-delà des travaux opérationnels, la mise en place de la nouvelle gouvernance de la Santé au travail invite à une réflexion sur le rôle de la représentation des SPSTI à l'échelon régional et national. Un travail de révision des statuts pour inscrire les objets statutaires en cohérence avec le pilotage du système de Santé au travail a donc été initié.

Pour Présanse national ces modifications statutaires sont programmées pour le 14 décembre 2022.

COMMUNICATION PARTAGÉE **DES SPSTI**

Des fiches sur les services de l'offre socle en cours d'élaboration, avec la commission Communication

Pour faire suite au kit de communication livré aux adhérents de Présanse pour aborder l'échéance du 31 mars d'une même voix. d'autres outils de communication sont en cours d'élaboration.

Pour commencer, une série de fiches sur chacun des services de l'offre socle (appartenant aux deux domaines « prévention des risques professionnels » et « suivi de l'état de santé ») est en cours d'élaboration. Pédagogiques et synthétiques, présentant aussi l'utilité des services en termes de Prévention de la Désinsertion Professionnelle, ces fiches seront mises à disposition des SPSTI et serviront de socle de communication commun. Chaque Service pourra les compléter de son logo et des précisions opérationnelles sur le déroulement des prises en charge.

À partir de la rentrée, la commission Communication sera amenée à travailler sur un dispositif de communication destiné à parler de l'offre socle aux bénéficiaires et plus généralement à l'environnement. Cette campagne se déploiera concomitamment aux Journées Santé-Travail du mois d'octobre et sera conçue pour être relayée par les associations régionales et les Services qui souhaiteront s'en emparer.

Rappelons qu'en cette année de mise en œuvre de la réforme, la mise en place progressive d'une communication partagée est l'un des défis à relever pour conforter la crédibilité du réseau.

Pour plus d'informations : Sandra Vassy (s.vassy@presanse.fr) et Julie Decottignies (j.decottignies@presanse.fr)